Meyer Foods Group LLC dba Meyer Natural Foods

les Normes de manipulation humanitaire pour le programme Meyer Natural Foods

Last Revised: 12/23/2019

Marque Déposée (md) MEYER NATURAL FOODS – PROPRIÉTAIRE ET CONFIDENTIELLE

Table des Matiéres

Table des Matiéres 2
Certification d'une tierce personne 3
Programmes aux États-Unis 3
Programmes canadiens 5
Introduction 8
Les Normes de Manipulation Humanitaire 10
1. Alimentation et Nutrition 10
2. Soins de santé 10
3. Identification 11
4. Abris et Logement 11
5. Manipulation des Bovins 12
6. Transportation 13
7. Les Bovins Non-Ambulatoire ou l'Euthanasie 13
8. Le Stress Météorologique 13
9. Formation/Évaluation 14
10. Abattoirs 14

Certification d'une tierce personne

Programmes aux États-Unis

Certificate of Third Party Validation

SAMSON

MEYER NATURAL FOODS
HUMANELY HANDLED
INDEPENDENTLY VERIFIED

Meyer Natural Foods
1990 Rocky Mountain Ave, Loveland, CO 80538

LOCAL HARVEST

Local Harvest Beef Products

Audit affirms Meyer Natural Foods has successfully completed the required number of Evaluations and Third Party Audits for the current year of 2019. Meyer has properly resolved any and all Non-Conformances. By doing so, Meyer meets or exceeds the Standards of the Meyer Natural Foods Humanely Handled Program. This is granted by USDA-FSIS, allowing them full use of the Meyer Natural Foods Humanely Handled USDA FSIS Approved Label.
All Claims are submitted and Approved through December 31, 2020.

Signature: Jammi L Eberle Date: Dec. 20, 2019

Certificate of Third Party Validation

SAMSON

MEYER NATURAL FOODS
HUMANELY HANDLED
INDEPENDENTLY VERIFIED

Meyer Natural Foods

1990 Rocky Mountain Ave, Loveland, CO 80538

MEYER Natural ANGUS BEEF

Meyer Natural Angus Beef Products

Audit affirms Meyer Natural Foods has successfully completed the required number of Evaluations and Third Party Audits for the current year of 2019. Meyer has properly resolved any and all Non-Conformances. By doing so, Meyer meets or exceeds the Standards of the Meyer Natural Foods Humanely Handled Program. This is granted by USDA-FSIS, allowing them full use of the Meyer Natural Foods Humanely HandledUSDA FSIS Approved Label.

All Claims are submitted and Approved through December 31, 2020.

Signature: Jammi Edeale Date: Dec. 20, 2019

Programmes canadiens

Certificate of Third Party Validation

SAMSON

MEYER NATURAL FOODS
HUMANELY HANDLED
INDEPENDENTLY VERIFIED

Meyer Natural Foods

1990 Rocky Mountain Ave, Loveland, CO 80538

MEYER Natural ANGUS BEEF

Meyer Natuarl Angus Canada Beef Products

Audit affirms Meyer Natural Foods has successfully completed the required number of Evaluations and Third Party Audits for the current year of 2019. Meyer has properly resolved any and all Non-Conformances. By doing so, Meyer meets or exceeds the Standards of the Meyer Natural Foods Humanely Handled Program. This is granted by USDA-FSIS, allowing them full use of the Meyer Natural Foods Humanely Handled USDA FSIS Approved Label. All Claims are submitted and Approved through December 31, 2020.

Signature: Tammi L Eberle Date: Dec. 20, 2019

Certificate of Third Party Validation

SAMSON

MEYER Natural ANGUS BEEF

Meyer Natural Foods

1990 Rocky Mountain Ave, Loveland, CO 80538

Meyer Natural Angus Canada Beef and Beef Products Labeling Claims

Audit affirms Meyer Natural Foods has successfully completed the required number of Evaluations and Third Party Audits for the year of 2019. Meyer has properly resolved any and all Non-Conformances. By doing so, Meyer meets or exceeds the Standards of the Meyer Natural Foods Canada program. This is granted by the USDA-FSIS, allowing them full use of the Meyer Natural Angus Canadian Approved Label.

All Claims are submitted and Approved through December 31, 2020.

Signature: Tammi Eberle Date: Dec. 20, 2019

Certificate of Third Party Validation

SAMSON

Meyer Natural Foods

1990 Rocky Mountain Ave, Loveland, CO 80538

Meyer Natural Foods Canada Beef and Beef Products Labeling Claims

Audit affirms Meyer Natural Foods has successfully completed the required number of Evaluations and Third Party Audits for the year of 2019. Meyer has properly resolved any and all Non-Conformances. By doing so, Meyer meets or exceeds the Standards of the Meyer Natural Foods Canada program. This is granted by the USDA-FSIS, allowing them full use of the Meyer Natural Angus Canadian Approved Label.

All Claims are submitted and Approved through December 31, 2020.

Signature: Sammi J Esbeele Date: Dec. 20, 2019

Introduction

Les Aliments naturels Meyer (ANM) croient que tous les bovins éligibles pour leur programme de marque devraient être manipulés humanitairement.

- Le programme ANM Manipulation Humanitaire (MH) est un programme reconnu par l'USDA.
- Les normes ANM MH ont été révisées et approuvées par la docteure Temple Grandin, une professeure de l 'Université Colorado State, une écrivaine renommée, une activiste autiste, une consultante à l'industrie du bétail et une ingénieure. Elle fut l'objet d'un film biographique en 2010. Temple Grandin a été nommée par Time dans leur liste des 100 personnes les plus influentes dans la catégorie des Héros.
    - « Les aliments naturels Meyer ont des standards humains qui ont pour but d'améliorer le bien-être d'un grand nombre de bovins. De nombreuses familles d'éleveurs pourront participer a leur programme ».- Dr. Temple Grandin
- Les normes de ANM MH ont été examinées et approuvés par les meilleurs auditeurs des les États-Unis: IMI Global situé à Castle Rock dans le Colorado, Validus à Urbandale en Iowa, et Samson situé à Columbus du Nebraska.
- ANM ne fait affaire qu'avec des fournisseurs qui sont prêts à accepter de traiter les animaux selon nos normes de manipulation humanitaire ou d'autres programmes crédibles visant les soins avec humanité. ANM reconnaît que la majorité des producteurs de bovins prend bon soin de leurs bovins, cependant, pour valider la réclamation que les bovins qui sont admis dans les marques spécifiques des ANM sont manipulés humanitairement, en plus des accords signés par le producteur qui permet de rencontrer nos normes, un nombre spécifié de fournisseurs est évalué chaque année de maniere a garantir à nos clients que le but de notre programme est partagé et suivi par nos fournisseurs aussi.

Déclaration d'intention: De définir les détails et de valider les accords des fournisseurs dans les valeurs ANM pour la manipulation humanitaire des bovins qui prend en considération le bien-être des animaux dans l'élevage du bétail avec le but d'une production durable d'aliments pour les humains venant d'une source de protéine animal, ou en adoptant et se servant des normes existantes de l'industrie qui font la même chose et assure que les normes respectives sont rencontrées pour les animaux fournis à ANM

Principes de base: Les producteurs responsables assurent que les bovins sous leur contrôle ont:

- Une nutrition adéquate pour maintenir leur bonne santé
- Des pratiques de gérance de santé en place avec l'intention de garder les bovins en bonne santé
- Aucune manipulation cruelle
- Des abris ou protections naturelles ou fabriquées dans les cas de conditions météorologiques extrêmes

- De l'espace pour bouger dans un environnement confortable
- De soins rendus en cas de maladie ou blessure afin de garder la souffrance au minimum
- Une approche globale dans le soin des bovins avec leur bien-être en tête

Les Normes de Manipulation Humanitaire

1. Alimentation et Nutrition

1. Les bovins doivent avoir accès à de'eau propre et à de la nourriture en quantité suffisante chaque jour. L'eau ne doit pas être stagnante ou sale. La nourriture ne doit pas être pourrie ou contaminée, doit être libre de moisissures, de roches, d'objets étranges ou de saleté excessive.
2. En cas d'urgence, un plan de sauvegarde pour l 'eau doit être disponible.
3. Un plan pour les minéraux et/ou le sel devrait être mis en place a fin de combler les besoins des bovins.
4. Si des circonstances temporaires ou l'environnement régional peut créer des conditions qui pourraient engendrer un diminution du bien-être des bovins, les soins nécessaires doivent être pris pour protéger les bovins.
5. Les bovins devraient avoir une note d'état corporel avec une moyenne de 3 ou plus pour les veaux et de 5 ou plus pour les vaches.

2. Soins de santé

1. Un vétérinaire doit être consulté pour un diagnostique et un traitement pour les bovins qui souffrent, sont malades, ou s'il ya une mortalité récurrente dans le troupeau.
2. Si les bovins sont exposés à un risque reconnu pour leur santé, des soins préventifs selon un plan de santé du troupeau devraient être développé.
3. Dans la saison des vêlages, les vaches doivent être vérifiées régulièrement pour les difficultés de vêlage. Si la taille du ranch et le terrain ne permette pas des vérifications journalières, la génétique pour le facilité au vêlage doit être choisie.
4. Pendant la saison du vêlage, les génisses à leur premier vêlage doivent être vérifiées régulièrement.
5. Lors'qu'un problème de vêlage se produit qui ne peut pas être corrigé par le producteur avant que la vie de la vache et du veau devienne à risque, un vétérinaire doit être contacté.
6. Les bovins présentant des boiteries, des problèmes oculaires, des problèmes de pis ou tout autre problème de santé visible doivent être examinés et traités ou commercialisés sans délai. Si un animal est extrêmement compromis, il ne devrait pas être vendu aux enchères, mais plutôt directement à une usine de transformation ou être euthanasié. Un processus d'identification des animaux traités doit être conservé. Par exemple; traiter les étiquettes, la ségrégation, l'encoche des étiquettes, etc.
7. La castration et l'écornage:
    - La castration doit être faite avant l'âge moyen des veaux c'est-à-dire de six mois. La castration sans chirurgie est permise jusqu'un âge moyen de dix mois. On recommande de faire la castration au plus bas âge.

- L'écornage doit être fait avant l'âge moyen des veaux c'est-à-dire six mois. Enlever les bouts de cornes n'est pas consideré comme l'écornage et peut être fait en tout temps. On recommande (en ordre décroissant) que le producteur choisi les race acères pour la reproduction. Se servir de la pâte caustique avant 7 jour d'âge, se servir d'un fer chaud à écorner pour l'ébourgeonnage avant six mois d'âge, est le dernier choix acceptable.
- Les bovins peuvent être écornés ou castrés au-delà de ces limites d'âge pourvu que c'est sous la surveillance d'un vétérinaire avec une gérance de mitigation de douleur.

8. L'utilisation de vaccins et le contrôle des parasites doivent être basés sur une évaluation des risques et sur l'efficacité des produits de santé animale disponibles. S'il vous plaît être conscient de toutes les dates de péremption sur les vaccins et les antibiotiques, sauf indication contraire du vétérinaire.
9. Si les génisses dans un parc ou en semi-finition produisent un veau plein terme et en santé, on doit permettre au veau de téter sa mère pour avoir du colostrum et une bonne nutrition. Soigner le colostrum avec un tube est permis au lieu de téter. Les veaux compromis ou prématurés doivent être évalués et euthanasiés si nécessaires.
10. Les bovins ''bulleurs'' (qui grimpe les autres) doivent être enlevés des enclos rapidement pour éviter des blessures.
11. On doit s'occuper immédiatement des prédateurs dangereux pour le bien-être des bovins.

3. Identification

1. Le branding (brûleur au fer chaud) au ranch d'origine doit être fait avant que l'âge moyen des veaux soit six mois. Le branding et le rebranding sont règlementés par les lois des États et doivent être suivis comme tel.
2. Le branding des mâchoires et le ''wattling'' (coupure du caroncule) n'est pas permis.
3. Encocher les oreilles est permis pourvu que ce ne soit pas excessif. Si plus de deux fentes ou un tiers ou plus de l'oreille est enlevé c'est considéré comme étant excessif.

4. Abris et Logement

1. Les bovins doivent avoir accès à assez d'espace pour leur confort, leur socialisation et la gérance de l'environnement.
2. Le maintien des enclos doit inclure le nettoyage saisonnier selon les conditions climatiques et les enclos doivent être tenus en propreté.
3. Si des conditions climatiques extrêmes causent de la boue excessive sur les bovins, un plan pour améliorer leur situation doit être préparé. La boue excessive est définie comme de larges boules de boue sur les queues et flancs des bovins.
4. Les parcs d'engraissement qui subissent de la poussière excessive faute à des extrêmes climatiques saisonnières doivent avoir des mesures de réduction de la poussière en

place. La poussière excessive est définie comme un état continuel de poussière suspendu dans l'air même quand les bovins sont couchés.

5. Les enclos et les lieux de détention doivent avoir un drainage adéquat.
6. Les granges et les allées de manipulation doivent être libres des protubérances et des bords vifs, des déchets, des matériaux toxiques, du fumier excessif et de tous dangers.
7. Les allées et les barrières doivent être conçues pour éviter d'empêcher la circulation des bovins et pour opérer sans bruit qui pourrait agiter ou causer de la détresse aux bovins pendant la manipulation normale.
8. Les chutes hydrauliques ou manuelles doivent être ajustables à la bonne taille des animaux, en bonne condition, et en bon état de marche. Les bovins ne doivent pas crier quand ils sont pris dans la barrière à tête ou dans une goulotte de compression. S'il y a une vocalisation, la cause (souvent un bord vif ou trop de compression) doit être identifiée et corrigée.
9. Tous les appareils mécaniques ou électriques dans les lieux de manipulation ou logement doivent être sécuritaires.

5. Manipulation des Bovins

1. L'abus des bovins n'est pas acceptable dans n'importe quelle circonstance.
2. Les lieux de manipulation et de chargement doivent assurer un bon pied pour éviter de glisser. Des mats en caoutchouc, du sable épais, des grilles ou des rainures dans le ciment doivent être utilisés dans les zones à haute circulation et à la sortie et à l'entrée des lieux de travail.
3. Les installations pour manipulation des bovins doivent être bien entretenues et les barrières dans les lieux de haute circulation doivent pivoter librement.
4. Les techniques de manipulation à bas stress sont encouragées. Les producteurs doivent connaître la zone de fuite et le point de balance des bovins.
5. On encourage d'avoir les bâtons électriques sur les lieux quand on manipule les bovins mais ils ne doivent être utilisés seulement dans les cas extrêmes ou leur usage modéré pourrait éliminer une situation dangereuse et stressante pour l'animal d'une façon plus humaine que de se servir d'un autre outil moins efficace. Les bâtons électriques ne doivent pas toucher les parties sensibles de l'animal, ne doivent pas être portés constamment par le personnel, et mis de côté après avoir servi pour déplacer un animal têtu.
6. Les chiens bien domptés peuvent être un outil efficace et humain pour la manipulation des bovins, mais les chiens ne doivent pas être utilisés dans les lieux restreints tels que les allées une à la fois et les enclos de tassement.
7. Les producteurs sont encouragés à choisir et de reproduire des bovins avec un tempérament calme dans la caractéristique de la race choisie.

6. Transportation

1. Les bovins qui ne peuvent pas endurer les rigueurs du transport ne doivent pas être transportés
2. Les véhicules pour le transport des bovins doivent avoir un plancher qui donne un bon pied pour les bovins et sont libres de tous objets protubérants et de bords vifs. Aucun espace écarté qui pourrait blesser les bovins n'est permis.
3. Les bovins ne doivent pas être chargés dans des transportssales.
4. Le producteur doit adhérer au niveau sécuritaire de chargement de façon à ce que les bovins peuvent se tenir debout sans être trop entassés.
5. Les bovins transportés dsur es distances qui prennent plus de 24 heures doivent être déchargés, reposés pour au moins 2 heures après que tous les animaux ont buent avant de continuer leur transport.

7. Les Bovins Non-Ambulatoire ou l'Euthanasie

1. Les bovins dont le diagnostique est que les animaux non-ambulatoires qui ne recouperont pas d'après les observations qu'ils ne peuvent plus se tenir debout, qui ne répondent pas aux thérapies, qui ont des fractures composées ou des blessures de la colonne vertébrale, une douleur sévère, un refus de boire ou de manger pendant 24 heures doivent être euthanasiés.
2. Les bovins non–ambulatoires doivent recevoir de la nourriture et de l'eau au moins une fois par jour.
3. Les bovins non-ambulatoires qui ont besoin d'être déplacés devront l'être avec grands soins sur un traîneau, un Low Boy, un skid steer à deux dents ou dans le grand godet d'un chargeur. Pour les embarquer, l'animal doit être roulé dans le godet du chargeur. Aucun traînement n'est permis.
4. Les bovins non-ambulatoires dans les enclos doivent être séparés des autres bovins.
5. Les animaux morts doivent être disposés de façon à être séparés des bovins vivants.

8. Le Stress Météorologique

1. Les bovins au pâturage doivent avoir accès selon la saison à des abris naturels ou fait par l'homme contre le froid ou la chaleur extrême.
2. Pendant les périodes de haute température et d'humidité avec peu de vent, les producteurs doivent avoir un plan d'action prêt pour le parc d'engraissement. Accès à l'eau abondante, des arrosoirs ou des camions d'eau pour refroidir le sol ou les animaux, ou un abris temporaire sont des options à considérer.
3. Les bovins ne doivent pas être déplacés ou manipulés pendant une chaleur extrême.
4. Pendant un temps chaud, la respiration à bouche ouverte est un signe de stress thermique. Ces animaux doivent avoir des options de soulagement de la chaleur dans section 8.2.

9. Formation/Évaluation

1. Les producteurs qui fournissent les animaux vivant à ANM doivent signer une déclaration sous serment déclarant leur volonté d'adhérer aux normes ANM.
2. Les producteurs qui ont déjà signé une déclaration ANM sous serment indiquant leur volonté de suivre les normes ANM et sont des fournisseurs récurrents peuvent s'attendre à une évaluation ANM et possiblement aussi bien un audit d'une tierce personne selon le programme d'audit décrit dans ANM HHS 104
3. Les producteurs qui reçoivent les normes pour la première fois devront au minimum lire les Normes et faire prendre conscience aux membres de leur famille et leurs employés qui manipulent les bovins de ces normes.
4. Les producteurs sont encouragés de se servir de ANM MH pour évaluer leur traitement humanitaire de leurs bovins en se servant du même système de pointage mis en place pendant une évaluation ANM sur place.

10.Abattoirs

1. Les besoins ANM manipulation humanitaire d'abattage sont assurés par un audit tierce personne de bien-être animal, tel que le programme d'audit sur le soin et la manipulation des animaux du American Meat Institute. Tous les abattoirs dont se servent ANM, pour rencontrer les normes d'inspection, doivent réussir et avoir en main les audits tierce personne de bien-être animal. Ces activités requises et reconnues rencontrent toutes les demandes ANM d'abattage pour la manipulation humanitaire.